

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-571012

ND:51835

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7047

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENAGHMIN MOHAMMED

Date de naissance : 23.05.1963

Adresse : 18 LOT HAJ FATEH NR 13 RUE S EL OULFA

CDSA

Tél. : 0662 766 238

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 09/11/2020

Nom et prénom du malade : Telli

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : gestite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 09/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :



**SPÉCIALISTE**

Maladies de l'Appareil Digestif  
foie-estomac-intestin-vesicule biliaire  
hémorroïdes-fissure-fistule  
Diplômée de la faculté de médecine de casablanca  
Membre de la société nationale  
française de gastro-entérologie  
Echographie-gastroscopie-coloscopie  
Proctologie médicale et chirurgicale



**إختصاصية**

في أمراض الجهاز الهضمي  
الكبد-المعدة-المراة-الأمعاء  
ال بواسير-أمراض المخرج  
خريجة كلية الطب بالدار البيضاء  
عضوة بالجمعية الوطنية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي  
الشخص بالصدى الشخص بالمنظار  
جراحة المخرج

Casablanca, le : ..... 09 / 11 / 2020

M<sup>me</sup> T A L H A W O R D I

1/ I mesquin 40 mg A vent  
1 - 0 - 0 (1kg) neys  
L I B R A X 20 ml

2/ LI B R A X 25 ml  
1 C P le soin (35g) epais  
69.00 3/ carboflorate PHARMACIE HANZA  
carboflorate HANZA  
Casablanca - Tel: 0522 93 10 28

090.50



Dr. Meriem EL OUARDI  
Hépato - Gastro - Entérologue  
et Proctologue  
Lot. Haj Fateh 6 N° 3 Lot. 64  
CASABLANCA - Tel: 0522 90 72 98

Lotissement Haj Fateh (6) N°4

Tél : +212 66 20148 PER:09/2023  
PPV:21,00 DH

osquée Haj Fateh) Oulfa - Casablanca

ouardi@gmail.com